

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Nancy, le mardi 8 avril 2025

## Session du Conseil départemental - Motion : Se donner de réelles ambitions pour notre système éducatif

Motion adoptée par l'Assemblée départementale de Meurthe-et-Moselle à l'unanimité lors de la session de mars 2025

Les années se suivent et se ressemblent, hélas.

Lors du dernier Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), de nouvelles suppressions de postes ont été annoncées, malgré l'opposition claire et argumentée des élus locaux et le vote défavorable de plusieurs syndicats représentatifs.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons : la baisse démographique que connaît actuellement notre pays pourrait être une formidable opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Elle devrait permettre de réduire les inégalités territoriales et sociales, notamment en allégeant les effectifs par classe et en renforçant l'accompagnement des élèves en difficulté.

Or, la réalité va dans le sens inverse.

La France reste l'un des pays européens avec les effectifs moyens par classe les plus élevés, tant dans le premier que dans le second degré<sup>1</sup>. À cela s'ajoute une autre spécificité française : un temps d'enseignement plus élevé que la moyenne européenne, sans réelle reconnaissance ni compensation salariale pour les enseignants.

Ces conditions contribuent à un malaise grandissant dans l'Éducation nationale. Selon les derniers baromètres, près de la moitié des personnels déclarent un fort sentiment d'épuisement professionnel<sup>2</sup>. Ce chiffre, alarmant, est le reflet d'un système sous tension permanente, où les moyens ne sont plus à la hauteur des missions assignées.

La situation est d'autant plus préoccupante que la défenseure des droits alerte régulièrement sur la question des enfants déscolarisés, estimés à près de 100 000. À cela s'ajoute

l'augmentation continue des coûts liés à la scolarité. L'école ne joue plus aujourd'hui le rôle d'ascenseur social qui lui est assigné par la République.

Face à ce constat accablant, alors même que la France demeure la septième puissance économique mondiale, il est urgent de faire de l'éducation une priorité nationale à la hauteur des enjeux sociaux, territoriaux et républicains.

Nous, élus de l'Assemblée départementale, réaffirmons que l'école est un pilier fondamental de notre société. Elle mérite une vision ambitieuse, fondée sur la justice sociale et territoriale, et portée par une politique éducative cohérente à long terme.

## C'est pourquoi nous demandons :

- L'abaissement des effectifs par classe, à partir de la moyenne européenne, afin de favoriser un suivi pédagogique individualisé et de qualité.
- Une revalorisation effective du métier d'enseignant, qui passe par de meilleures conditions de travail, une formation renforcée et une reconnaissance salariale à la hauteur de leur engagement.
- Un maillage éducatif équitable, garantissant un accès à l'école de proximité pour tous les enfants, qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, et refusant toute logique de rationalisation purement comptable.
- Une véritable concertation, régulière et constructive, entre l'État, les collectivités territoriales, les personnels éducatifs, les parents d'élèves et les partenaires sociaux, pour établir un diagnostic partagé des besoins et co-construire les réponses à apporter.

L'avenir de notre pays passe par son école. Il est plus que temps de lui redonner les moyens d'assurer pleinement sa mission d'émancipation et de réussite pour toutes et tous.

------

<sup>1</sup> Rapport « L'éducation en chiffres » publié par la Direction de l'Éducation, de la Prospective et de la Performance.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Baromètre du bien-être au travail des personnels de l'Éducation nationale exerçant en établissement scolaire publié par la Direction de l'Éducation, de la Prospective et de la Performance.